

Province de Québec
Municipalité de Chambord

Lundi 3 aout 2020, à 19 h, dans la salle communautaire Gaston Vallée et suivant l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet dernier, ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Valérie Gagnon et Lise Noël ainsi que messieurs Camil Delaunière et William Laroche. Madame Valérie Martel, adjointe à la direction, agit comme secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation des procès-verbaux :
 - a) Séance ordinaire du 6 juillet 2020
- 5) Période de questions
- 6) Avis de motion
 - a) Règlement 2020-687 ayant pour objet de décréter un sens unique et d'interdire le stationnement dans la rue vallée et d'interdire le stationnement dans la rue de la plaine
 - b) Règlement 2020-688 modifiant le règlement 2019-661 relatif à l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situées sur le territoire de la Municipalité de Chambord
- 7) Administration :
 - a) Demande à Mme Andrée Laforest, ministre des affaires municipales et de l'habitation pour le financement du projet d'implantation d'un réseau collectif d'aqueduc et d'égout dans le secteur est de Chambord
 - b) Aliénation de biens – soumissions
 - c) Résidence Lamy – protocole d'entente
 - d) Abrogation de la résolution 12-453-2019
- 8) Voirie et sécurité publique
 - a) Autorisation de passage – monsieur Chantal Girard
 - b) Protocole d'entente – entretien du chemin de la Montagne
 - c) Demande d'officialisation du chemin du Domaine Lac-Saint-Jean Nord
- 9) Hygiène du milieu :
 - a) Régie des matières résiduelles – protocole d'entente
- 10) Finance :
 - a) Mandat - Plan de main-d'œuvre des services municipaux

- b) Augmentation temporaire de la rémunération de l'employé no. 02-0019
- c) Prolongement de la rue de l'Avenir - contrat
- d) États financiers
- e) Approbation de factures et paiements
- f) Demande de remboursement
- g) Demande de commandite
- h) Comptes à payer
- i) Future rue résidentielle et demande exclusion CPTAQ (offre de service professionnel - Jacques Valois urbaniste)
- j) Entente de financement Ecoprêt
- k) Coop de Chambord – appui à la demande d'aide financière
- 11) Santé et bien-être
- 12) Urbanisme
 - a) Projet de règlement numéro 2020-685 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme de manière à agrandir le périmètre d'urbanisation et les limites de l'affectation industrielle située en bordure de la route 155
 - Assemblée publique de consultation
 - b) Projet de règlement numéro 2020-686 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-621 de manière à assurer la concordance au règlement numéro 2020-685 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2018-620) et à autoriser la mise en place de réservoir de gaz propane dans la zone agricole 9A
 - Assemblée publique de consultation
 - c) Demande d'autorisation CPTAQ 2553-7317 Québec Inc.
 - d) Demande de dérogation mineure, 14 rang Desmeules
 - e) Demande de dérogation mineure, 16 rue de la Cédrière
- 13) Loisirs et culture
 - a) Politique de location de salles – nominations au comité – ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance
- 14) Affaires spéciales
- 15) Rapport des représentations des membres du conseil
- 16) Correspondance
- 17) Période de questions
- 18) Clôture de la séance

RÉSOLUTION 08-251-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé et de laisser le point questions diverses ouvert.

RÉSOLUTION 08-252-2020

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2020

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 tel qu'il a été présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 2020-687 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN SENS UNIQUE ET D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT DANS LA RUE VALLÉE ET D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT DANS LA RUE DE LA PLAINE

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés par madame Lise Noël qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption d'un nouveau règlement sur le territoire de la Municipalité de Chambord ayant pour objet de régler la signalisation sur les rues Vallée et de la Plaine. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 2020-688 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-661 RELATIF À L'ENTRETIEN DES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2018-636

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés par monsieur William Laroche qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption d'un règlement sur le territoire de la Municipalité de Chambord modifiant le règlement 2019-661 relatif à l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situées sur le territoire de la municipalité de Chambord. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION 08-253-2020

DEMANDE À MADAME ANDRÉE LAFOREST, MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'IMPLANTATION D'UN RÉSEAU COLLECTIF D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DANS LE SECTEUR EST DE CHAMBORD

CONSIDÉRANT la localisation à proximité des infrastructures d'eau et d'égout de la Ville de Desbiens pour desservir les citoyens du secteur est, soit les chemins du Domaine-Norois, du Domaine-du-Marais et de la Pointe-aux-Trembles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord et la Ville de Desbiens sont partenaires dans ce projet pour desservir par un réseau collectif d'aqueduc et d'égout le secteur est du territoire de Chambord vivant une situation d'insalubrité publique ;

CONSIDÉRANT QUE cette proximité des infrastructures et le partenariat des deux municipalités de deux territoires différents, et donc deux MRC différents, font un projet unique dans la région et au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé est composé de dix-sept (17) résidentes permanentes (20 %) et soixante-huit (68) résidences saisonnières (80 %) ;

CONSIDÉRANT QUE les projections prévoient une augmentation potentielle des résidences permanentes de l'ordre de 27 % dans les trois à cinq ans suivants la réalisation du projet, ce qui pourrait donner un total de

quarante (40) résidences permanentes sur quatre-vingt-cinq (85) adresses, donc 47 % de résidences permanentes ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Domaine-du-Roy ne permet pas l'extension des réseaux d'aqueduc et d'égout à l'extérieur du périmètre urbain, sauf dans le cas d'une insalubrité publique ;

CONSIDÉRANT QUE cette exigence n'existe pas dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;

CONSIDÉRANT QU'une étude de l'Université du Québec à Chicoutimi en 2018 concluait que l'on peut confirmer que les eaux souterraines présentent un risque de salubrité publique en lien avec la consommation d'eau souterraine à des fins d'alimentation en eau potable et des dépassements des normes concernant les bactéries atypiques, les coliformes totaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de l'Université du Québec mentionne que l'évaluation de la vulnérabilité de l'aquifère et des aléas permet de classer le secteur d'étude comme zone à risque ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé en 2017 et 2019 à l'échantillonnage de l'eau du marais par la firme Environnement CA qui ressortait qu'il serait à une phase avancée d'eutrophisation causée par les activités agricoles (peu présente dans le secteur), le passé industriel ainsi que les eaux usées domestiques des résidences non desservies par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il faudrait des investissements très importants pour la mise aux normes des installations septiques ;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions réduites de la majorité des terrains rendent de telles mises aux normes difficiles sinon impossibles ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Cégertec a effectué en 2018 une étude pour évaluer les coûts pour l'implantation d'un réseau collectif d'aqueduc et d'égout, au moment de l'étude, au montant de 4 320 438 \$;

CONSIDÉRANT QU'un réseau collectif serait la solution la plus efficace et durable pour corriger cette problématique d'insalubrité publique ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une forte adhésion des résidents du secteur à ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'une aide financière est impérative pour réduire l'impact financier pour les citoyens concernés ;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne serait pas admissible à certains programmes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dû au fait qu'il y a une majorité de résidences saisonnières ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que les conseils de la Municipalité de Chambord et de la Ville de Desbiens demandent à madame Andrée Laforest, ministre des

Affaires municipales et de l'Habitation à nous aider dans nos recherches de programmes d'aide financière afin de permettre la réalisation du projet d'un réseau collectif d'aqueduc et d'égout pour le secteur est des chemins du Domaine-Norois, du Domaine-du-Marais et de la Pointe-aux-Trembles de la Municipalité de Chambord ;

- 3- Que cette résolution soit transmise à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à madame Nancy Guillemette, députée de Roberval et à M. Éric Girard, député de Lac-Saint-Jean.

RÉSOLUTION 08-254-2020

ALIÉNATION DE BIENS MUNICIPAUX – SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE le 26 juin la Municipalité a affiché un avis d'aliénation de biens municipaux pour une boîte dompeuse du camion F550 ;

CONSIDÉRANT QUE deux résidents de Chambord ont déposé des soumissions conformes pour l'acquisition de ladite boîte en juin et juillet 2020 ;

Nom	Montant
Pierre Dallaire	150 \$
Eric Duperré	526.31 \$

CONSIDÉRANT QU'un résident de Chambord, monsieur Éric Duperré, a déposé une soumission conforme pour l'acquisition des biens le 7 juillet 2020 ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le conseil de la Municipalité de Chambord accepte la soumission déposée pour la boîte dompeuse du camion F550 pour le montant total de 526.31 \$.

RÉSOLUTION 08-255-2020

RÉSIDENCE LAMY (PROTOCOLE D'ENTENTE)

Il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyée par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'accepter le protocole d'entente à intervenir avec la Résidence Lamy relativement à l'entretien de borne fontaine sur le terrain de la Résidence Lamy ;
- 2- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire ou le maire suppléant et monsieur Grant Baergen, directeur général ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, à signer ledit protocole pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 08-256-2020

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 12-453-2019 - AFFECTATION AU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR LA MISE À NIVEAU DE LA COUCHE DE ROULEMENT DE LA ROUTE DE LA POINTE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté ladite résolution ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution n'a pu lieu d'être ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'abroger la résolution 12-453-2019.

RÉSOLUTION 08-257-2020

AUTORISATION DE PASSAGE - MONSIEUR CHANTAL GIRARD

CONSIDÉRANT QUE les résidents du chemin Gagnon ont proposé le déplacement des conteneurs d'ordures et de recyclage ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Chantal Girard, résident au 221, chemin Gagnon, accepte de recevoir l'installation des conteneurs sur sa propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean est favorable au déplacement ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'autoriser le déplacement des conteneurs d'ordure et de recyclage sur le terrain de monsieur Chantal Girard sur le lot 5 007 908;
- 3- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire ou le maire suppléant et monsieur Grant Baergen, directeur général ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 08-258-2020

PROTOCOLE D'ENTENTE – ENTRETIEN DU CHEMIN DE LA MONTAGNE

Il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'accepter le protocole d'entente pour l'entretien du chemin de la Montagne impliquant les municipalités de Saint-Françoise-de-Sales et de Chambord ;

- 2- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, ou le maire suppléant et monsieur Grant Baergen, directeur général et secrétaire-trésorier, ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction à signer le protocole pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 08-259-2020
DEMANDE D'OFFICIALISATION CHEMIN DU DOMAINE
LAC-SAINT-JEAN NORD

Il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la commission de toponymie d'officialiser le nom du chemin du Domaine Lac-Saint-Jean Nord.

RÉSOLUTION 08-260-2020
PROTOCOLE D'ENTENTE – RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'accepter le protocole d'entente à intervenir avec la Régie des matières résiduelles relativement au service des conteneurs de chasse ;
- 2- D'autoriser monsieur Grant Baergen directeur général, ou madame Valérie Martel adjointe à la direction à signer ledit protocole pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 08-261-2020
MANDAT – PLAN DE MAIN-D'ŒUVRE DES SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n°2020-093, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a accepté la demande des municipalités de Chambord, Lac-Bouchette, Saint-André et Saint-François-de-Sales afin que le processus d'évaluation de certains scénarios de mises en commun intermunicipal puisse bénéficier de l'aide financière consentie à la MRC du Domaine-du-Roy par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de soutien à la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT la recommandation des municipalités participantes afin que la MRC accepte l'offre de service de Pro Gestion d'une somme de 20 800 \$ plus taxes et frais, pour une dépense totale estimée à 27 000 \$, afin de procéder à l'élaboration des plans d'action spécifiques de mise en commun des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Domaine-du-Roy a accepté, par la résolution 2020-175, l'offre de service de Pro Gestion pour l'élaboration des plans d'action spécifiques de mise en commun des services municipaux, et qu'elle a également consentis à contribuer à raison de 50 % du cout du projet en excédent de la subvention attribuée par le MAMH au montant de 13 142 \$;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes doivent assumer ensemble le solde du financement du mandat, soit une contribution de 50 % du cout du projet en excédent de la subvention attribuée par le MAMH, ce qui correspond à un montant estimé à 6 930 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le conseil de la Municipalité de Chambord s'engage à assumer, à parts égales avec les trois autres municipalités participantes, sa part des couts du mandat confié à Pro Gestion par la MRC en excédent de la subvention attribuée par le MAMH, ce qui correspond à un montant avant taxes estimé à 1 733 \$ par municipalité.

RÉSOLUTION 08-262-2020 AUGMENTATION TEMPORAIRE DE LA RÉMUNÉRATION DE L'EMPLOYÉ NO. 02-0019

CONSIDÉRANT l'absence prolongé de l'employé 02-0013 ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 02-0019 remplace ce dernier et assume entièrement ses responsabilités depuis le 7 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 02-0019 possède suffisamment d'ancienneté pour bénéficier de la même rémunération que l'employé qu'il remplace présentement dans les conditions actuelles et temporaires ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyée par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'augmenter temporairement la rémunération de l'employé 02-0019 au même salaire que l'employé qu'il remplace, et ce, rétroactive à partir du 7 juin 2020 et jusqu'à la fin de son mandat lorsque l'employé 02-0013 effectuera un retour complet à son poste désigné à 100 %.

RÉSOLUTION 08-263-2020 PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'AVENIR - CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la direction a demandé des soumissions sur le SÉAO pour les travaux de prolongement de la rue de l'Avenir dans le cadre du développement du parc industriel de Chambord ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues le 3 aout :

Noms	Montant de la soumission taxes incluses
Les entreprises Rosario Martel	1 052 581.65 \$
Excavation Fernand Boilard	958 600.22 \$
Inter-Projet Construction	1 257 624.04 \$
Rock Guay Contracteur et fils	953 193.92 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions retenues par l'ingénieur de la MRC du Domaine-du-Roy, monsieur Francis Leclerc, sont considérées conformes ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'accepter la soumission corrigée selon les prix forfaitaires soumis de la compagnie Rock Guay Contracteur et fils Inc. au prix de 953 195.92 \$ taxes incluses conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION 08-264-2020
ÉTATS FINANCIERS

Il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt des rapports financiers d'avril à juin 2020.

RÉSOLUTION 08-265-2020
APPROBATION DE FACTURES ET PAIEMENTS

Il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyée par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les factures et les paiements suivants :

Fournisseurs	Objet	Montant
Corporation de développement de Chambord	Crédit de revitalisation	8214.55 \$
Cain Lamarre	Services professionnels	3 175.04 \$
Signalisation Audet	Piste cyclable marquage	9 519.93 \$
Environor Canada Inc.	Eau potable	3 030.28 \$

RÉSOLUTION 08-266-2020
DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyée par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les remboursements de taxes suivants :

Matricule	Montant
F 0769-19-6113 Permis # 2020-105	170\$ facture # 290

RÉSOLUTION 08-267-2020
DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de commandite suivante :

Organisme	Montant
Association des riverains et villégiateurs de Chambord (ARVC)	750 \$
Havre du Lac-Saint-Jean	200 \$
Croix-Rouge	100 \$

RÉSOLUTION 08-268-2020 COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyée par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers :

1- Que les comptes en date du 31 juillet 2020, soient approuvés et payés selon la liste fournie et vérifiée par le comité finance et s'établissant comme suit :

- Dépenses préautorisées : 572 262.17 \$
- Comptes payés : 4 356.43 \$
- Comptes à payer : 45 565.53 \$
- Crédit de revitalisation 10 659.82 \$

2- D'accepter le dépôt du rapport des dépenses engagées au 31 juillet 2020 par les personnes autorisées par le règlement 2007-413 « décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

RÉSOLUTION 08-269-2020 FUTURE RUE RÉSIDENIELLE ET DEMANDE EXCLUSION CPTAQ (OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL - JACQUES VALOIS URBANISTE)

Il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de monsieur Jacques Valois, urbaniste, au montant maximal de 11 865 \$ plus taxes pour une future rue résidentielle et demande exclusion CPTAQ.

RETRAIT DE MONSIEUR LE MAIRE LUC CHIASSON

Monsieur le maire Luc Chiasson se retire de la table du conseil considérant avoir un conflit d'intérêts dans le prochain point traitant de la demande d'aide financière.

RÉSOLUTION 08-270-2020 ENTENTE DE FINANCEMENT ÉCOPRÊT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a adopté le règlement numéro 2016-577 relatif au programme Écoprêt pour le remplacement des installations septiques ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des immeubles portant le matricule F 0568-93-1862 et le matricule F 0667-28-8485 répondent aux critères d'admissibilité du programme Écoprêt ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes allouées permettront l'installation d'une fosse septique conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord accepte la demande du propriétaire du matricule F 0568-93-1862 de bénéficier du programme Écoprêt en vertu du règlement d'emprunt numéro 2016-578 pour un montant total de 13075.93\$ \$ ainsi que la demande du propriétaire du matricule F 0667-28-8485 de bénéficier du programme Écoprêt en vertu du règlement d'emprunt numéro 2016-578 pour un montant total de 22 713.32 \$;
- 3- Que monsieur Grant Baergen, directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à signer les formulaires de demande de financement pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

RETOUR DE MONSIEUR LE MAIRE LUC CHIASSON

Monsieur le maire Luc Chiasson reprend sa place à la table du conseil.

RÉSOLUTION 08-271-2020

COOP DE CHAMBORD – APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyée par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'appuyer la recommandation du comité d'analyse pour une aide financière de 1 500 \$ à la Coop de Chambord pour l'année 2020 dans le cadre du Règlement 2019-653 décrétant certains programmes d'aide financière en vertu de la section II, *Programme d'aide à l'entreprise privée*, tout en respectant les conditions du comité ;
- 2- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, ou le maire suppléant et monsieur Grant Baergen, directeur général, ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, à signer le protocole d'entente à intervenir avec la Coop de Chambord pour le versement de l'aide financière.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RÈGLEMENT 2020-685

Le conseil municipal invite les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à émettre leur opinion après que la modification prévue ait été expliquée.

Aucune personne ne souhaite obtenir davantage d'information, ni s'exprimer.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RÈGLEMENT 2020-686

Le conseil municipal invite les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à émettre leur opinion après que la modification prévue ait été expliquée.

Aucune personne ne souhaite obtenir davantage d'information, ni s'exprimer.

RÉSOLUTION 08-272-2020 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ, 2553-7317 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE 2553-7317 Québec inc. s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 3,04 hectares aux fins d'exploitation d'une gravière sablière sur une partie du lot 5 007 749 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel des lots concernés est de classe 3, 4 et 7 ;

CONSIDÉRANT QUE la capacité d'exploitation agricole de ces lots est restreinte en raison des fortes pentes ;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation n'aura aucun effet ou contrainte négative en vertu des lois et règlements sur un éventuel établissement de production agricole, puisque l'exploitation est effectuée selon les règles reconnues ;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement a déjà fait l'objet d'autorisations à une fin autre que l'agriculture, décision 341471, 34330, 370091 et 408260 ;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation n'aura pas pour conséquence de dissoudre l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole présente sur le territoire, dû au fait qu'aucune exploitation agricole n'est présente dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura aucun effet négatif sur la préservation de l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de cette demande n'aura aucune conséquence sur les activités agricoles puisqu'aucune exploitation agricole n'est active dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation de cette gravière sur une superficie de 3.04 ha n'aura pas pour effet de restreindre la viabilité de la pratique de l'agriculture en zone agricole sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'aura aucun effet sur le développement économique de la région ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions socio-économiques présentes sur le territoire font en sorte de ralentir le développement économique et qu'en ce sens la Municipalité désire stimuler l'essor de ce secteur d'activité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la réhabilitation du site, qui permettra d'améliorer le potentiel agricole de ce secteur ;

CONSIDÉRANT QU'après délibération, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de recommander au conseil d'appuyer la demande d'autorisation de 2553-7317 Québec inc. ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Camil Delaunier et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de 2553-7317 Québec inc, relativement à l'exploitation d'une gravière-sablière sur une partie du lot 5 007 749 cadastre du Québec.

**RÉSOLUTION 08-273-2020
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 14 RANG DESMEULES**

Le propriétaire s'adresse à la Municipalité dans le but d'obtenir une dérogation mineure afin d'être autorisé à augmenter la superficie maximale et la hauteur maximale pour un projet de construction d'un bâtiment accessoire, le tout localisé au, 14 Rang Desmeules. La portée de la demande dérogation étant de déroger à l'article 48 du règlement de zonage 2018-621, de sorte à augmenter la superficie de plancher à 168 m² plutôt que 160 m² et d'augmenter la hauteur du bâtiment 7.32 mètres plutôt que 6.5 mètres.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire démolir plusieurs petits bâtiments accessoires pour pouvoir en reconstruire qu'un seul ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie minimale requise pour répondre aux besoins du demandeur pour l'entreposage et loisir d'ébénisterie requiert une superficie de 8 m² supérieure au maximum permis ;

CONSIDÉRANT QUE la largeur souhaitée pour la construction, occasionne une augmentation de la hauteur du bâtiment de l'ordre de 0.82 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence présente sur ce lot est de deux étages avec une hauteur supérieure au garage projeté ;

CONSIDÉRANT QUE le projet du demandeur ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins ;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation du respect de la superficie et la hauteur occasionne un préjudice sérieux au demandeur, dû au fait de restreindre la pratique de son loisir ;

CONSIDÉRANT QU'après délibération, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de recommander au conseil d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure visant à augmenter la superficie de plancher à 168 m² plutôt que 160 m² et d'augmenter la hauteur du bâtiment 7.32 mètres plutôt que 6.5 mètres.

RÉSOLUTION 08-274-2020

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 16 RUE DE LA CÉDRIÈRE

Le propriétaire s'adresse à la Municipalité dans le but d'obtenir une dérogation mineure de sorte à permettre un empiètement dans la marge de recul avant afin d'agrandir la résidence, le tout localisé au, 16 rue de la Cédrière. La portée de la demande de dérogation étant de déroger à la disposition de la marge avant de la grille de spécification numéro 105 pour la zone 6R du règlement de zonage 2018-621 de manière à permettre la réduction de la marge avant à 6.43 mètres plutôt que 7.5 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire aménager un vestibule sur une partie de la galerie avant ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement actuel de la résidence ne permet d'intégrer un vestibule à l'aire de plancher existant et nécessiterait l'obligation de déplacer l'escalier intérieur menant au sous-sol ;

CONSIDÉRANT QUE le cout relié à l'aménagement intérieur du vestibule serait trop élevé et par conséquent le demandeur renoncerait au projet ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation du respect de la marge avant cause un préjudice sérieux au demandeur, par le fait que la configuration de l'intérieur de la résidence ne permet pas d'y aménager un vestibule et obligerait le demandeur à investir une somme non négligeable pour rendre à terme le projet d'agrandissement ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins ;

CONSIDÉRANT QU'après délibération il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de recommander au conseil d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure visant à réduire la marge avant à 6.43 mètres plutôt que 7.5 mètres.

POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES - NOMINATIONS AU COMITÉ

Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

**RÉSOLUTION 08-275-2020
CORRESPONDANCE**

Il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

**RÉSOLUTION 08-276-2020
FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 20 h 43 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le mardi 8 septembre 2020 à 19 h.

Le maire,

La secrétaire-trésorière adjointe,

Luc Chiasson

Valérie Martel

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».